AR Prefecture
082-218201317-20260420-2026_32-DE
Reçu le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026

N° 2026 – 32

République Française

Département
Tarn-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation
15 avril 2026

Date d'affichage
15 avril 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Procurations : 01
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six et le vingt avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure, BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, MM. Denis TAISANT, Jean-François CADERAS, Serge LAYMOND, Mme Lydia DEFOSSE, M. Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Clémence ARHUIS, Christine DOUMENG, MM. Erick LEBRUN, Gérard MOUNIE.

Absent excusé : M. Joël MOURIAU.

M. Joël MOURIAU a donné procuration à Mme Amélie GRANDMONTAGNE.

Mme Lydia DEFOSSE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote d'une subvention en faveur de la SARL PIFAPALI.

Sur la proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n° 2016 – 01 du 28 janvier 2016, fixant les conditions du bail commercial avec la SAS GREDAN pour la gestion du Parc de loisirs du Faillal et plus précisément la contribution communale à la dépense du coût des maîtres-nageurs,

Vu la cession de fonds de commerce signé le 28 septembre 2023 entre la SAS GREDAN et la SARL PIFAPALI,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

…/…

Publié le : 02/10/2026 08:33 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80883

AR Prefecture

082-218201317-20260420-2026_32-DE
Reçu le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la SARL PIFAPALI pour contribuer à la dépense du coût des maîtres-nageurs pour la piscine du Parc de loisirs, au titre de l'Exercice 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 24 avril 2026.

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI. Lydia DEFOSSE.

Publié le : 02/10/2026 08:33 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80883